

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Rochefort sur Loire**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, à vingt heures, le conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Sandrine PAPIN DRALA, Maire.

Etaient présents : Sandrine PAPIN DRALA, Julie DURAND, Bérengère DUFEU, Jean Michel NOEL, Thomas CHRISTIN, Dolores SUCCARI, Sylvie BOULESTREAU, Giles GILARDI, Pascale GRELET, Micheline LAISNEY, Rachel THIBAULT, Brieg MOISAN, Dominique RICHARD, Pierre GODICHEAU

Absents : Pascal MANOURY (pouvoir à Micheline LAISNEY), Jean LECOMTE (Pouvoir à Jean Michel NOEL), Nicolas LE BODIC (pouvoir à Jean Michel NOEL)

Secrétaire de séance : Bérengère DUFEU

////////////////////////////////////

DEL20211123-07– DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : ADRESSAGE

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire, une mise à jour de la Base Adresse Locale est nécessaire. En effet, ce déploiement ne saurait être exécuté correctement par les opérateurs si certaines adresses seraient manquantes ou imparfaitement exactes.

Bien que la CCLLA accompagne les communes dans ce process à travers notamment l'embauche d'un chargé de mission dédié, il appartient à ces dernières d'acter les modifications proposées.

En effet, en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT qui précise que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.

Le numérotage des habitations constitue quant à lui une mesure de police générale que le maire peut prescrire (par arrêté) en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

En conséquence, il est demandé au conseil de valider les nouvelles dénominations des voiries présentées dans le tableau ci-après :

NOUVELLE DENOMINATION		CARACTERISATION DE LA DENOMINATION	NUMERO DE PLAN ANNEXE
Type de voie	Nom de la voie		
Chemin	des Verdeaux	Création	1
Allée	des Têtards	Renommage	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
049-214902595-20211123-DEL20211123-07-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

- **NOMME** les voiries conformément au tableur ci-dessus et au plan annexé à la présente délibération.

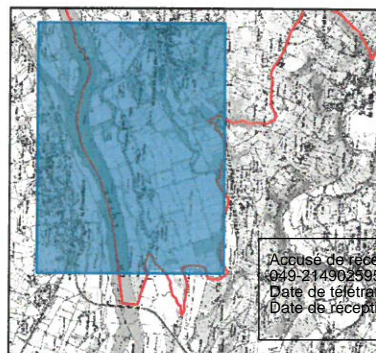
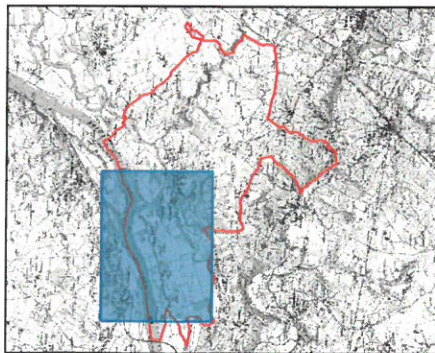
Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Rochefort-sur-Loire, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sandrine Papin Drala

Convocation **du 18 novembre 2021**
Nombre de Conseillers en exercice : **17**
Nombre de Conseillers présents : **14**
Conformément à l'article L. 2121.25 du CGCT, un
extrait du compte rendu de la présente séance a
été affiché à la porte de la mairie le **01/12/2021**.



Accusé de réception en préfecture
049-214902595-20211123-DEL20211123-07-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021



Accusé de réception en préfecture
049-214902595-20211123-DEL20211123-07-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021



LOIRE
LAYON AUBANCE

